

MANDAT D'ETUDE CONFIE A PLUSIEURS ARCHITECTES

SALLE POLYVALENTE ABRIS P.A. ET
SALLES DE CLASSE A
CHAMPERY

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

Champéry, le 23 juin 1987

I ANALYSE PRELIMINAIRE

1.1 PROJETS DEPOSES

A l'exception du bureau d'architectes Alain Bornet les bureaux invités ont rendu leur avant-projet dans les délais fixés.

- bureau Albert BERRUT, Monthey
- bureau Alberto ALBERTI, Monthey
- bureau Guy JACQUIER, Champéry
- bureau Christian BECK, Monthey

1.2 CONTROLE DES DOCUMENTS ET DU PROGRAMME

Après avoir pris connaissance et passé en revue l'ensemble des projets, le groupe d'experts décide d'admettre tous les projets, malgré quelques manques constatés (plans de situation, légendes etc.) par rapport au programme.

II JUGEMENT

Après cet examen général, le groupe d'experts a analysé d'une manière détaillée les projets, et après avoir entendu chacun des concurrents, a établi son rapport selon les considérations suivantes :

- relation au site
- fonctionnement
- qualités spaciales et d'usage
- économie générale (structures et aménagements extérieurs).

Il y a lieu de relever ici qu'il n'est pas possible, dans le cadre d'un tel rapport de relever tous les points analysés de chaque projet, ceci aussi bien au niveau de leurs qualités que de leurs défauts, et que le présent rapport ne reflète que partiellement l'image du travail d'analyse du groupe d'experts.

III CRITIQUES DU GROUPE D'EXPERTS

3.1 PROJET ALBERT BERRUT

Ce projet propose de construire la salle polyvalente en lieu et place du remblai actuel avec une démolition presque totale du mur de soutènement situé au Sud de la parcelle. L'accès à la salle ainsi que la rampe d'accès aux abris prennent place à l'extrême Sud de la parcelle, au bas de l'ancien mur de soutènement; ceci a pour conséquence d'éloigner la salle polyvalente de la rue principale et de détruire la privacité des jardins appartenant aux chalets.

La toiture de la salle est accessible, mais ne se trouve pas au même niveau que les aires de jeu situées au Nord-Est de la parcelle, ce qui nuit à la bonne utilisation de ces terrains dans leur ensemble.

La salle polyvalente ne joue pas son rôle de bâtiment public. Le bâtiment des classes est composé de deux volumes réunis autour d'une même circulation verticale, construit au Nord-Ouest de la parcelle. Cependant la forme donnée à cet édifice l'apparente plutôt à des logements qu'à un bâtiment scolaire.

La solution proposée n'amène pas une réponse claire au problème posé et s'avère d'autre part peu économique.

3.2 PROJET ALBERTO ALBERTI

Ce projet construit la salle polyvalente au niveau du milieu du mur de soutènement dont il détruit la partie supérieure. Il entoure cette salle de petits volumes contenant l'accueil et les accès en première étape, et les salles de classes en deuxième étape.

L'éclairage naturel et l'organisation intérieure des salles de classes n'est pas convaincante.

Le projet tente de masquer l'importance de l'intervention par le découpage des volumes, qui essaie de conférer à l'ensemble du site le caractère d'un "petit village de montagne".

Ce découpage nuit à l'utilisation rationnelle des espaces extérieurs comme lieu de manifestations et n'affirme pas suffisamment le caractère public du programme proposé.

3.3 PROJET GUY JACQUIER

Le projet propose une implantation en longueur du programme parallèlement au mur situé au Nord de la parcelle.

Cette implantation très simple permet de dégager des espaces extérieurs bien dimensionnés qui entretiennent une relation intéressante avec le paysage.

Ce projet propose également que l'accès des véhicules se fasse par le bas mais en empiétant en partie sur des terrains privés de manière à diminuer la pente de la rampe d'accès.

Cependant le traitement architectural des volumes, bâtiment à deux pans collé contre un mur de soutènement à l'arrière ne va pas assez loin dans la construction du lieu et n'exploite pas suffisamment la situation particulière du terrain.

La réalisation de la deuxième étape de manière autonome semble encore un peu problématique.

Le projet s'avère relativement économique dans son ensemble.

3.4 PROJET CHRISTIAN BECK

Ce projet propose la construction d'une place introvertie au moyen de deux volumes très simples, la salle polyvalente et l'école, bâtis sur le socle existant perpendiculairement au mur de soutènement arrière. Il bâtit clairement le lieu.

Cependant cette solution très claire en soi ne met pas suffisamment en relation la place avec le village; l'accès est relativement dérobé.

Le vis-à-vis salles de classes, salle de gymnastique n'est pas satisfaisant pour le déroulement de l'enseignement.

D'autre part le traitement des toitures qui pratiquement prolongent le terrain naturel sur l'arrière sans pour autant être accessibles, n'est pas convaincant.

Ce projet est très économique et peut être réalisé facilement par étapes.

IV CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Tous les projets présentent des idées ou des qualités intéressantes. Cependant le groupe d'experts doit malheureusement constater qu'aucun des architectes n'a présenté une solution répondant à ses attentes et qui de ce fait pourrait être proposée à l'exécution.

Deux des propositions, par une attitude respectueuse au site et par une économie des moyens utilisés, pour la mise en place des éléments du programme, laissent présager d'un développement possible.

Le groupe d'experts propose, par conséquent, aux bureaux d'architectes Guy Jacquier de Champéry et Christian Beck de Monthey, de poursuivre leur étude en tenant compte des remarques et recommandations orales émises par le groupe d'experts lors de la séance du 23 juin 1987 à Champéry.

Une indemnité complémentaire de Fr. 2'000.-- est attribuée à chacun des bureaux pour ce complément d'étude.

V DELAIS

Les projets (plans et maquettes) sont à déposer à l'administration communale de Champéry, au plus tard le mardi 8 septembre 1987. Ces deux avant-projets seront une nouvelle fois analysés et jugés le 9 septembre 1987, sans que les participants présentent à nouveau leur solution. Une proposition finale sera alors faite au maître de l'ouvrage.

VI EXPOSITION DES PROJETS

Pour la prise de connaissance des autres projets les concurrents peuvent s'adresser au bureau Communal de Champéry (tél. 79.13.48)

Pour le groupe d'experts,
le Président Bernard ~~ATTINGER~~
Architecte Cantonal

